

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1975 B 00155
Numéro SIREN : 305 304 966
Nom ou dénomination : 4 M PROVENCE ROUTE

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2022 sous le numéro de dépôt 2447

4M PROVENCE ROUTE

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 1 051 500 €

SIEGE SOCIAL : SORGUES (84700) VILLAGE ERO - ROUTE NATIONALE 7

305 304 966 RCS AVIGNON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 22 FEVRIER 2022
--

Le 22 février 2022 à 17 heures 30, les membres du Conseil de surveillance de la société 4M PROVENCE ROUTE, se sont réunis, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

- Nicole MEREU-ROUBY
- Jean MEREU
- Alexandre MEREU

Le Conseil peut valablement délibérer, tous les membres en exercice étant présents.

Fabien MEREU, Président du Directoire, assiste également à la réunion.

La séance est ouverte sous la présidence de Nicole MEREU-ROUBY, Présidente du Conseil de Surveillance.

La Présidente donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Puis la Présidente rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des mandats des membres du Directoire, et des pouvoirs conférés à ces derniers,
(...)
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La Présidente rappelle au conseil que les mandats de l'ensemble des membres du Directoire viennent à expiration le 23 février 2022.

Le conseil de surveillance décide :

- de renouveler les mandats de Fabien MEREU, Robert MEREU et Maurice MEREU pour une nouvelle période de 6 années, à compter du 23 février 2022 soit jusqu'au 23 février 2028.
- de ne pas renouveler le mandat d'Olivier MEREU et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Fabien MEREU, Robert MEREU et Maurice MEREU déclarent accepter le renouvellement de leurs fonctions et continuer à remplir toutes les conditions pour les exercer.

Les membres du Directoire continueront à exercer leurs fonctions, aux mêmes conditions que lors de leurs précédents mandats.

Comme conséquence du non-renouvellement du mandat de membre du Directoire d'Olivier MEREU, le Conseil de surveillance révoque toute délégation de pouvoir que ce dernier a pu conféré par le passé à Olivier MEREU, dans le cadre desdites fonctions de membre du Directoire, et notamment tous pouvoirs pour signer, au nom et pour le compte de la société 4M PROVENCE ROUTE tous marchés à intervenir.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par deux voix pour et une voix contre.

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil de surveillance délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les membres du Conseil de Surveillance, après lecture.

Signature :

**Pour extrait certifié conforme
La présidente du conseil de surveillance
Nicole MEREU-ROUBY**

